

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1040000: industrie siderurgique

En vigueur au 01/05/2016 (Dernière actualisation de la page 02/05/2016)

Indexation de 2 % en 05/2016. En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, seuls les salaires minimums sont indexés.

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 37h

Application de la CP 100 pour les moins de 18 ans.

Salaire minimum garanti	Age
	18
Par mois	1903.9600
Par heure	11.8750